

4555



**DÉTERGENT à fonctions BACTÉRICIDE, FONGICIDE
et VIRUCIDE à LARGE SPECTRE**
pour le DOMAINE de L'ELEVAGE et L'AGRICULTURE



- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Très large spectre d'activité désinfectant | <input checked="" type="checkbox"/> Ne renferme pas de soude ou de potasse |
| <input checked="" type="checkbox"/> DÉTERGENT + 2 BIOCIDES :
Sels d'ammoniums quaternaires + glutaraldehyde | <input checked="" type="checkbox"/> Action désodorisante |
| <input checked="" type="checkbox"/> Non inflammable | <input checked="" type="checkbox"/> Homologation A.M.M N° 2070252 |

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	Limpide liquide
MASSE VOLUMIQUE (20°C)	1018 g/l +/- 20 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	Acide faible
pH pur	3.8 environ à 20°C
pH en solution à 5 %	3.6 environ à 20°C
COULEUR	Incolore
TENSION SUPERFICIELLE à 1 % (20°C.)	31 Dyne/cm

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Préparation concentrée miscible dans l'eau.
Par la basse tension superficielle de ses solutions au contact des surfaces exerce un effet nettoyant et désinfectant simultanés sur les bio-films microbien.

DÉTERGENT, BACTÉRICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE homologué pour les surfaces, matériels et locaux :

Elevages concernés :	Bovins	Porcins	Ovins	Lapins	Volailles	Gibiers	Chevaux	Chiens, etc...
----------------------	--------	---------	-------	--------	-----------	---------	---------	----------------

Locaux d'élevage ou de transit d'animaux d'élevage :

Cliniques vétérinaires	Centres de soins animaliers	Centre de toilettage petits animaux	Chenils, fourrières, animaleries	Cirques, ménageries
Zoos, haras	Centres d'insémination	Centre d'équarrissage	Marchés au cadran, foirails	Locaux de quarantaine, d'isolement ou de vente

matériel d'élevage	logements d'animaux domestiques	matériel de transport d'animaux domestiques	parc d'attentes, abattoirs, bétailières
cages, chenils, box	paillasses et cages des vétérinaires	sols et murs de bâtiments d'élevage	pédiluves, rotolubes
maternité, locaux des naissances jeunes animaux		compartiments, logettes, stalles pour animaux	

NORMES DE DÉSINFECTION

NORMES	EFFICACITÉ BACTÉRICIDE, DILUTION A	TEMPS DE CONTACT
NFT 72301 Pseudomonas aeruginosa CIP A 22 Escherichia coli CIP 54.127 Staphylococcus aureus CIP 53.154 Enterococcus hirae CIP 58.55	En présence d'eau dure : 0,5 % en v/v	5 minutes
	En présence de substances organiques interférentes : 0,5 % en v/v	5 minutes
NF EN 1276 Pseudomonas aeruginosa CIP A 22 Staphylococcus aureus CIP 53.154 Enterococcus hirae CIP 58.55 Escherichia coli CIP 54.127 Salmonella typhimurium Proteus mirabilis	En présence de substances organiques interférentes (albumine) condition de saleté : 5 % en v/v	15 minutes
NORMES	EFFICACITÉ BACTÉRICIDE, DILUTION A	TEMPS DE CONTACT
NFT 72301 Aspergillus versicolor IP 1187.79 Cladosporioides IP 1232.80	0,1 % en v/v	15 minutes
NFT 72201 Absidia corymbifera LCP 1942	2 % en v/v	15 minutes
NF EN 1650 Aspergillus niger Candida albicans	En présence de substances organiques interférentes (albumine) condition de saleté : 5 % en v/v	15 minutes
NORMES	EFFICACITÉ BACTÉRICIDE, DILUTION A	TEMPS DE CONTACT
NFT 72180 Virus test : maladie de Taifan, hépatite canine contagieuse	2 % en v/v	30 minutes
Testé contre les virus suivants : Food and mouth disease virus : Aphto A ₁₀ (Picorna virus) Fièvre porcine classique (Toga virus) Virus de la maladie d'Aujeszky Herpes virus suis (Alpha herpes)	En condition de saleté 2 % en v/v	30 secondes

**Spécial hygiène et confort
domaine de l'élevage**



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- 1) Enlever les animaux
- 2) Débarrasser les surfaces, locaux des déchets d'aliments ou restes d'aliments, souillures provenant des animaux
- 3) Applications : S'utilise dilué dans l'eau froide ou chaude (jusqu'à 80°C.) pour les usages et doses d'utilisation suivantes :

USAGES	TRAITEMENTS BACTERICIDE Dose d'utilisation	TRAITEMENTS FONGICIDE Dose d'utilisation	TRAITEMENTS VIRUCIDE Dose d'utilisation
Logements d'animaux domestiques	0,5 %	2 %	2 %
Matériel d'élevage	0,5 %	2 %	2 %
Matériel de transport d'animaux domestiques	0,5 %	2 %	2 %

* Mode d'application :

Application par pulvérisation, trempage, brossage, lavage, nettoyeur haute pression :

Laisser au contact des surfaces de 10 à 30 minutes en fonction des traitements requis des locaux ou selon les surfaces, ne pas rincer afin bénéficier d'une rémanence des fonctions biocides. Laisser sécher avant de remettre les animaux.

Si nécessité de rinçage, notamment dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, mangeoires, buvettes, etc..., effectuer un rinçage complet à l'eau potable.

NOTA IMPORTANT : Présence des animaux à proximité : Seule la pulvérisation basse pression sur les parois en évitant les animaux est applicable.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation de nettoyage et de désinfection à base d'une association d'agents de surfaces non ioniques de sels d'ammoniums quaternaires, d'aldéhyde et de fonctions émulsionnantes et anticalcaires.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Désignation intrant AGRI 4555 A.M.M N° 2070252 délivré par le Ministère de l'AGRICULTURE (direction générale de l'alimentation, Sous-direction de la qualité et de la production des végétaux, bureau de la réglementation de la mise sur le marché des intrants)

CONDITIONNEMENT

Carton de 2 bidons de 5 litres

RECOMMANDATIONS

Utilisations réservées aux professionnels

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- désinfectants

Usages biocides TP 02 / 03

GLUTARAL cas 111-30-8 100 g/kg

CHLORURE DE IDECYLDIMETHYLAMMONIUM cas 7173-51-5 90 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



CONCEPT DEVELOPPEMENT HYGIENE - 384, rue du Port - 01390 TRAMOYES
APE : 4644Z - SIRET 450 167 580 000 31

Ref. 4555
Révision n° 3
214023 HJM